

5 septembre 2005

SOMMAIRE

DEBLOCAGE ANTICIPE DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES 2004.



Quelques chiffres

- **158 millions d'euros**
Montant de la participation 2004
- **709 millions d'euros**
Montant du bénéfice net fiscal du groupe CARREFOUR en 2004
- **1059 Euros**
Montant moyen versé par salarié sur la participation 2004.
- **240485591 Euros**
Montant débloqué par les salariés lors du déblocage « SARKOZY »
- **67126**
Nombre de salariés ayant débloqué l'intégralité de leur participation aux bénéfices avant décembre 2004

LOI n° 2005-842 du 26 juillet 2005 dite loi BRETON 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

Depuis le 27 juillet 2005, les salariés bénéficiant d'une participation aux bénéfices dans leur entreprise peuvent débloquent les sommes issues de leur participation au titre de l'année 2004.

La Direction et les organisations syndicales du groupe CARREFOUR se sont réunies le 1er septembre afin de définir les modalités d'un accord afin de permettre aux salariés de débloquent leur participation aux bénéfices.

Un accord d'entreprise étant obligatoire pour débloquent les fonds comportant à 100% des actions CARREFOUR.

Les sommes débloquentes par les salariés seront soumises à impôt. Les salariés devront déclarer les sommes ainsi perçues sur leur déclaration d'impôts 2005.

Des prélèvements sociaux seront retenus sur les sommes débloquentes à hauteur de 11% sur la plus value.

Le PERCO n'est pas concerné par le déblocage anticipé.

Les salariés, qui souhaitent débloquent, pourront le faire en une seule fois et ce jusqu'au 31 décembre 2005.

Soit sur papier libre, par Internet, minitel, fax ou par le biais de la fructi ligne mise à la disposition des épargnants.

L'entreprise a deux mois à compter du 27 juillet pour communiquer aux salariés les modalités de déblocage.

A priori le déblocage des participations pourra se faire à compter du

1er octobre 2005 jusqu'au 31 décembre 2005

Adresses utiles pour le déblocage.

NATEXIS interepargne
Service 8589
CAEN Cedex 09

www.interepargne.natexis.fr
Telecopie:02.31.06.85.31
Minitel:3615 INTEREPARGNE
Tel: 0892707400